## ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET

TLLI (I OILO	L'EXTE	ENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)	311 101111011 21
Commission			
Gouvernement			
Adopté			
		<b>AMENDEMENT</b>	N º 288
		présenté par Mme Panonacle	
		ARTICLE 13	
À l'alinéa 25, sub	ostituer au mo	::	
« approuve »,			
le mot :			
« arrête ».			
		EXPOSÉ SOMMAIRE	

Amendement rédactionnel.